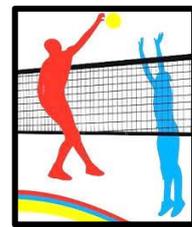




Rentrée 2023 Collège Jacques Prévert Coutances



Section sportive scolaire

VOLLEY-BALL



A la rentrée de septembre 2023, la **section sportive scolaire volley-ball** du collège Jacques Prévert de Coutances accueillera les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Pour postuler à la section sportive, il n'est pas obligatoire de pratiquer dans un club.

La section sportive s'adresse à des élèves motivés(es), sérieux(ses) et ayant une capacité de travail réelle. Elle doit leur permettre de s'épanouir dans une activité sportive tout en assurant leur réussite scolaire.

L'organisation

- La section sera mixte, et comprendra au maximum 40 élèves
- Les élèves seront répartis dans plusieurs classes
- 3 heures de volley-ball intégrées à l'emploi du temps de l'élève
- Initiation et perfectionnement de la pratique du volley-ball
- Cotisation obligatoire à l'Association Sportive du collège Prévert (20,00 euros pour l'année)
- Préparation et encadrement d'un cycle de volley à destination d'une classe de CM2 de l'école Claires Fontaines de Coutances
- Participation obligatoire aux compétitions de Volley-Ball de l'U.N.S.S.

L'encadrement

- Il sera assuré par Mme Girre, professeur d'EPS au collège Prévert et par l'entraîneur du Sporting Club Coutançais (S.C.C.).
- Le S.C.C. sera le club support de la section sportive.



COMMENT S'INSCRIRE ? Les différentes étapes

Le dossier de candidature

Pour obtenir le dossier d'inscription :

- Le télécharger sur le site du collège ou prendre contact avec le secrétariat au 02.33.76.61.31. **Il est à remettre au collège pour le 02 juin 2023 au plus tard**

La journée de détection

- La journée de détection aura lieu **le vendredi 09 juin 2023 de 14h00 à 16h00** (au gymnase Claires Fontaines)
- Un entretien avec les parents aura lieu à partir de 16h00.

La validation de l'inscription

- Une réponse sera apportée aux familles au cours de la **semaine 25 (du 19 au 23 juin 2023)**
- Pour les élèves nouveaux arrivants (futurs 6^{ème} et élèves venant d'autres collèges), si la réponse est positive, **un certificat médical devra impérativement être délivré par un médecin du sport** avec passage obligatoire d'un électrocardiogramme (le certificat et la liste des médecins seront annexés au courrier de réponse)

Elèves hors secteur :

Les élèves hors secteur (ne résidant pas dans la zone géographique du collège Prévert) pourront intégrer la section sportive en faisant une demande de dérogation de secteur scolaire (se renseigner auprès du/de la- directeur-trice-d'école ou du chef d'établissement).



Le dossier de candidature comprend

- la fiche demande d'inscription (à signer par la famille et l'élève)
- la fiche lettre de motivation de l'enfant
- la fiche positionnement à remplir par le professeur d'école ou le professeur principal

Pièces à fournir

- la copie du livret scolaire pour les élèves de CM2 ou la photocopie des bulletins pour les élèves issus d'autres collèges.
- une enveloppe timbrée portant l'adresse de la famille
- en cas de réponse positive, le certificat médical délivré par un médecin du sport

Pour tout renseignement, contacter :

- Le secrétariat du collège : 02.33.76.61.31.
- Madame Cathy Girre : cathy.girre@ac-normandie.fr

